



C I A S
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet du 21 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par M. FOUILLET Olivier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du CCAS à Airvault.

15 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Maryse, BAUDON Brigitte, BRAULT Françoise, DAMBRINE Frédérique, DIGUET Véronique, FOUILLET Olivier, GIRET Gérard, GLORIAU Cécile, JOZEAU Sylvie, LAURANTIN Jean-Claude, REAU Micheline, RICHARD Françoise, ROBERT Daniel, VIVIER Nadine.

2 pouvoirs :

Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Françoise BRAUD
Anne-Marie POUPIN a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT

Excusé (e) s : Nadia CADET, Gérard CHABAUTY, Hélène MARSAULT, Pierrette MILLASSEAU,
Absent (e) s :

Date de la convocation : 12 octobre 2021 ayant pour ordre du jour :

- Convention CNRACL – avenant de prolongation
- Approbation de la charte informatique
- Modification de la durée hebdomadaire de postes d'agents sociaux après passage en Comité technique
- Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'agent social
- Fermeture de postes
- Autorisation budgétaire et de tarification 2021 du Conseil Départemental
- Vote du budget 2022
- Vote des tarifs 2022
- Affectation du résultat d'investissement 2021 pour le BP 2022
- Informations diverses

Nadine VIVIER a été élu secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion précédente du 17 juin 2021 : adopté à l'unanimité.

CONVENTION CNRACL – AVENANT DE PROLONGATION

Mme la Vice-présidente expose :

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, est arrivée à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information : Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Délibération n° D 2021-016

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;
- AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer l'avenant correspondant.

APPROBATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

Mme la Vice-présidente expose :

La présente charte a pour objet de traiter des questions des usages des outils informatiques logiciels et matériels mis à disposition des agents pour l'exercice de leurs missions. Il a pour but de décrire les conditions et limites d'emploi ainsi que les règles éthiques qui les entourent.

Cette charte destinée à être remise à chaque agent appelé à utiliser du matériel informatique dans l'exercice de ses missions a été soumise à l'avis du Comité technique qui a donné un avis favorable le 7 septembre 2021.

- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 septembre 2021,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration :

- Décide de valider la charte d'utilisation des outils informatiques ci-jointe
- Autorise Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE POSTES D'AGENTS SOCIAUX APRES PASSAGE EN COMITE TECHNIQUE

Mme la Vice-présidente propose l'augmentation d'horaires de 7 postes d'agents sociaux comme suit :

- 3 postes d'agents sociaux à 17h00 modifiés à 20h00
- 1 poste d'agent social à 17h00 modifié à 24h00
- 1 poste d'agent social de 20h00 modifié à 24h00
- 1 poste d'agent social de 20h00 modifié à 26h00
- 1 agent social principal 2^{ème} classe de 20h00 modifié à 24h00

Les propositions individuelles ont été transmises aux agents qui ont donné leur accord par écrit avant passage en Comité Technique.

Lors de sa séance du 7 septembre 2021, le CT a donné un avis favorable à ces modifications. Mme la Vice-présidente propose que les postes concernés soit modifiés conformément à ces proposition à compter du 1^{er} novembre 2021.

- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 07/09/2021,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

- accepte à l'unanimité les modifications de postes proposées par Mme la Vice-présidente à compter du 01/11/2021
- autorise Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à la modification de ce poste.

Nature du poste	Nombre d'heures hebdomadaires titulaire	Nombre d'heures hebdomadaires proposé au 01/11/2021
3 agents sociaux	17h00	20h00
1 agent social	17h00	24h00
1 agent social	20h00	24h00
1 agent social	20h00	26h00
1 agent social principal 2 ^{ème} classe	20h00	24h00

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL

Mme la Vice-présidente propose l'augmentation d'horaire d'un poste d'agent social comme suit (courrier de l'agent du 31/05/2021) :

- 1 poste d'agent social à 24h00 passerait à 26h00

Mme la Vice-présidente propose que le poste concerné soit modifié à compter du 1^{er} novembre 2021.

Délibération n° D 2021-019

- Vu la demande de l'agent en date du 31/05/2021,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

- accepte à l'unanimité la modification de poste proposée par Mme la Vice-présidente à compter du 01/11/2021
- autorise Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à la modification de ce poste.

Nature du poste	Nombre d'heures hebdomadaires titulaire	Nombre d'heures hebdomadaires proposé au 01/11/2021
1 agent social	24h00	26h00

FERMETURE DE TROIS POSTES

Mme la Vice-présidente expose :

Suite au départ d'un agent social principal 2^{ème} classe (mutation), d'un adjoint administratif principal 1^{ère} classe (transfert CCAVT) et d'un adjoint administratif (transfert CCAVT), il convient de fermer les postes vacants.

Délibération n° D 2021-020

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 septembre 2021,
- Considérant les vacances de poste

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration :

- décide de supprimer, à compter du 1^{er} novembre 2021, un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 28h/semaine, un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs du CIAS Airvaudais Val du Thouet
- Autorise Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

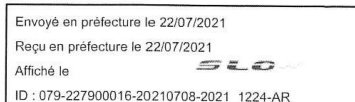
AUTORISATION BUDGETAIRE ET DE TARIFICATION 2021 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme la Vice-Présidente informe l'assemblée que le Conseil Départemental a communiqué la décision d'autorisation budgétaire et de tarification pour l'année 2021 concernant le CIAS en date du 23 juillet 2021.

La tarification horaire des prestations effectuées par le CIAS en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap est fixée pour l'année 2021 à 21,58€ (jours ouvrables et jours fériés).

Mme la Vice-présidente présente le budget alloué par le Conseil Départemental :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
2021_1224



Service Etablissements

N°

ARRÊTÉ

Portant notification de la décision d'autorisation budgétaire concernant le SAAD du CIAS Airvaudais Val du Thouet et fixant le tarif horaire à compter du 1^{er} août 2021

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L 3221-9 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 314-1 à L 314-9 et R 314-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2016 autorisant le service d'aide à domicile du CIAS Airvaudais Val du Thouet ;

Vu la délibération n° 21A du 8 mars 2021 par laquelle le Conseil départemental a fixé l'objectif annuel d'évolution des dépenses relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ;

Vu les propositions du SAAD du CIAS Airvaudais Val du Thouet reçues le 30 octobre 2020 ;

Vu le rapport budgétaire et tarifaire de Madame la Directrice de l'Autonomie du 29 mars 2021 ;

Vu les observations formulées par la Présidente du CIAS Airvaudais Val du Thouet le 8 avril 2021 ;

Vu le courrier du 30 juin 2021 de réponse à vos observations ;

Considérant les conclusions de la procédure contradictoire prévue dans le cadre des articles R 314-22 à R 314-24 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que la tarification fixant le tarif horaire respecte les préconisations départementales en matière d'action sociale ;

ARRÊTE

Article 1 :

Pour l'exercice budgétaire 2021, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAAD du CIAS Airvaudais Val du Thouet sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation	40 488,40	
	Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	579 697,07	636 610,00
	Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	16 424,53	
Recettes	Groupe 1 : Produit de la tarification	611 610,00	
	Groupe 2 et 3 : Autres produits relatifs à l'exploitation et produits financiers	25 000,00	636 610,00

Article 2 :

Les tarifs horaires seront calculés en prenant les reprises de résultats suivants :

Affectation des résultats :

COMPTE	Déficit retenu	
119	Report à nouveau déficitaire	0,00

COMPTE	Excédent retenu	
110	Réduction des charges d'exploitation	
115-11	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	0,00
10686	Réserve de compensation	-15 158,59
10685	Réserve de trésorerie	0,00
10682	Investissement	0,00
10687	Réserve de compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations aux normes de sécurité	0,00

Reprise sur Provisions	0,00
------------------------	------

Envoyé en préfecture le 22/07/2021
Reçu en préfecture le 22/07/2021
Affiché le 
ID : 079-227900016-20210708-2021_1224-AR

Article 3 :

Le tarification horaire des prestations effectuées par le SAAD du CIAS Airvaudais Val du Thouet en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est fixé à compter du 1^{er} août 2021 comme suit :

Tarif horaire : 21,58 €
(Jours ouvrables, dimanches et jours fériés)

Article 4 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (Cour administrative d'appel de Bordeaux 17, cours de Verdun, 33 074 BORDEAUX Cedex), dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié à compter de la date de notification.

Article 5 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée au service.

Article 6 :

Madame la Directrice de l'Autonomie, Monsieur le Président du Conseil d'administration du service, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Niort, le 8 juillet 2021
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice de l'Autonomie,

Marie PALLIER

VOTE DU BUDGET 2022

Mme la Vice-Présidente expose :

Délibération n° D 2021-021

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- ✓ Vote le budget principal du CIAS Airvaudais-Val du Thouet (M14), pour l'année 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Budget 2022
Charges à caractère général (Chapitre 011)	11 000,00
Charges de personnel (Chapitre 012)	25 000,00
Total Fonctionnement DEPENSES	36 000,00
Subvention (Chapitre 77)	36 000,00
Total Fonctionnement RECETTES	36 000,00

- ✓ Vote le budget annexe (M22), pour l'année 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

 FONCTIONNEMENT	Budget 2022
Dépenses afférentes à l'exploitation courantes (Gr 1)	53 337,00
Charges de personnel (Gr 2)	719 600,00
Dépenses afférentes à la structure (Gr 3)	16 563,00
Total Fonctionnement DEPENSES	789 500,00
Excédent antérieur reporté N-2	0,00
Produits de la tarification	720 000,00
Recettes atténuatives	69 500,00
Total Fonctionnement RECETTES	789 500,00

 INVESTISSEMENT	Budget 2022
003 Excédent prévisionnel d'investissement	54 302,88
205 Concessions et droits similaires	2 000,00
2183 Matériel informatique	5 000,00
Total Investissement DEPENSES	61 302,88
001 Excédent antérieur reporté	54 774,88
10222 FCTVA	1 000,00
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 700,00
28183 Amortissements Matériel de Bureau et Informatique	2 828,00
Total Investissement RECETTES	61 302,88

VOTE DES TARIFS 2022

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 POUR LE BP 2022

Mme la Vice-Présidente présente à l'assemblée

Le total des dépenses et des recettes en investissement du budget annexe de l'exercice 2021 (nomenclature M22).

	INVESTISSEMENT
Dépenses	294,96 €
Recettes	7 073,31 €
Excédent 2021	6 778,35 €
Excédent antérieur reporté	47 996,53 €
Excédent à reporter	54 774,88 €

Elle propose de reporter en investissement : 54 774,88 € sur l'exercice 2022 (N+1).

Délibération n° D 2021-022

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

Licenciement pour inaptitude d'un agent social

Poste de Gestionnaire Financier

Synthèse du rapport social unique 2020

Synthèse de l'enquête de satisfaction 2021

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de délibération	Objet
D 2021-016	Convention CNRACL – Avenant de prolongation
D 2021-017	Approbation de la charte informatique
D 2021-018	Modification de la durée hebdomadaire de postes d'agents sociaux après passage en comité technique
D 2021-019	Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'agent social
D 2021-020	Fermeture de trois postes
D 2021-021	Vote du budget 2022
D 2021-022	Affectation du résultat

A Airvault le 22 octobre 2021

PV affiché le 25 octobre 2021

La Vice-Présidente
Frédérique DAMBRINE

Le secrétaire de séance,
Nadine VIVIER

Suit le tableau des signatures des autres membres présents à la séance.

AUBRY Lucienne	BARIGAULT Maryse	BAUDON Brigitte	BRAUD Françoise	DIGUET Véronique
FOUILLET Olivier	GIRET Gérard	GLORIAU Cécile	JOZEAU Sylvie	LAURANTIN Jean-Claude
REAU Micheline	RICHARD Françoise	ROBERT Daniel		